



CONTRAT DE VENTE « FORFAIT NGF PERFORMANCE »

Entre **GARDEN GOLF de DUMBEA SAS**

Ci-après dénommé **LE GOLF**

ET

Monsieur ou Madame.....

Domicilié(e).....

Tél :

Email :

Ci-après dénommé **LE GOLFEUR EN FORMATION**

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

LE GOLF s'engage auprès du GOLFEUR EN FORMATION, de la signature du contrat jusqu'à son terme, à dispenser des leçons collectives de golf de perfectionnement dans le cadre de « l'Académie NGF », au Garden Golf de Dumbéa.

LE GOLF propose au preneur :

Soit, 1 cycle (SENIOR ou CLASSIC) de 30 heures de cours :

- **24h en collectif, 3 parcours de 2h** sur des créneaux horaires réguliers répartis en différents Groupes sur des dates arrêtées. (Voir tableau en pièce jointe, + 3h de cours collectifs de rattrapage en supplément)

- Les **Cartee Flash** à volonté.

Soit des cours à volonté, en fonction de la disponibilité des enseignants

- Les **Cartee Flash** à volonté.

L'objet du contrat ne permet pas au joueur d'accéder au parcours en dehors des heures de leçons dispensées par les enseignants.

Article 2 : PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature.

Il est conclu jusqu'à la fin des 30 heures de cours.(+ 3 cours de rattrapage le cas échéant)

Article 3 : OBLIGATIONS DU GOLF

LE GOLF veillera à maintenir ses installations en bon état, dans le respect de la charte qualité NGF.

LE GOLF s'engage à :

- Dispenser un enseignement conforme à « l'Académie NGF ».
- Inclure dans ses leçons une variété de séances incluant technique de swing, stratégie de parcours, connaissance et application des règles de golf, analyse du swing assistée par vidéo.
- Faire progresser le joueur de 2 points d'index entre le début et la fin du cycle de leçons à condition que le joueur soit assidu aux leçons (26 heures maximum) et joue des compétitions individuelles comptant pour la gestion du handicap (15 compétitions minimum).

GARDEN GOLF DUMBEA SAS - ROUTE DE LA COUVELEE – 86 NONDOUE – 98 836 DUMBEA

BP 295 – 98 845 NOUMEACédex - RCS 2014 B 1 217 767 – Ridet 1218 767.001 Tel (+687) 41 80 00

contact@gardengolf-dumbea.com

- Offrir un stage intensif de 2 jours consécutifs, à une date fixée par le golf si le joueur ne progresse pas de 2 points de handicap.

Article 4 : LIMITATIONS DES OBLIGATIONS DU GOLF

LE GOLF s'engage à dispenser les cours:

- Dans la limite des places disponibles en leçon (3 élèves minimum par cours à 6 élèves max. par cours).
- Dans la limite des jours de fermeture du golf
- Hors jours fériés et des vacances scolaires
- Dans la limite des conditions météo qui peuvent entraîner la fermeture temporaire des installations.

Article 5 : OBLIGATIONS DU GOLFEUR EN FORMATION

Pour bénéficier de tous les avantages liés à son abonnement, LE GOLFEUR EN FORMATION s'engage à avertir, sauf cas exceptionnel, l'accueil du golf au moins 24 heures à l'avance de toute absence.

Article 6 : CONDITIONS DE PAIEMENT

LE GOLFEUR EN FORMATION déclare par le présent contrat adhérer sans réserve :

- Au forfait performance seniors (valeur 30 000 F)
- Au forfait performance classic (valeur 40 000 F)
- Au forfait performance illimité (valeur 50 000 F)

LE GOLFEUR EN FORMATION choisit de régler son forfait performance :

- Au comptant
- En 3 fois avec frais de 2 000 F pour le forfait performance senior (soit : 12 000 F au comptant, plus 2 fois 10 000 F par chèques qui seront encaissés à m+1, m+2 (le 20 du mois) (m=mois)
- En 4 fois avec frais de 2 000 F pour le forfait performance classic (soit : 12 000 F au comptant, plus 3 fois 10 000 F par chèques qui seront encaissés à m+1, m+2, m+3 (le 20 du mois) (m=mois)
- En 5 fois avec frais de 2 000 F pour le forfait performance illimité (soit : 12 000 F au comptant, plus 4 fois 10 000 F par chèques qui seront encaissés à m+1, m+2, m+3, m+4 (le 20 du mois) (m=mois)

Article 7 : PROLONGATION DU CONTRAT

Dans le cas d'un arrêt maladie (justifié par un certificat médical) il existe 3 cours de rattrapage en fin de formation.

Article 8 : RESILIATION ANTICIPEE PAR LE PRENEUR

Le présent contrat pourra être résilié à la demande du preneur, sur présentation de justificatifs, aux conditions suivantes :

- Incapacité physique à jouer au golf.
- Mutation professionnelle.
- Perte d'emploi.

Le GOLFEUR EN FORMATION devra informer LE GOLF par lettre recommandée avec AR.

À réception de cette lettre, les cours et accès parcours seront immédiatement interrompus.

LE GOLF remboursera le preneur prorata temporis le GOLFEUR EN FORMATION en cas de règlement au comptant, étant précisé que tout mois commencé est dû en totalité.

Article 9 : RESILIATION ANTICIPEE PAR LE GOLF :

Pour non-paiement par LE GOLFEUR EN FORMATION.

Pour non respect du règlement intérieur du GOLF par LE GOLFEUR EN FORMATION.

Si ne sont pas inscrits 3 joueurs au minimum par groupe à partir de la 4^{ème} séance.

Article 10 : CESSION TRANSFERT :

En aucun cas LE GOLFEUR EN FORMATION ne peut céder ou transférer à d'autres personnes ses

GARDEN GOLF DUMBEA SAS - ROUTE DE LA COUVELEE – 86 NONDOUE – 98 836 DUMBEA

BP 295 – 98 845 NOUMEACédex - RCS 2014 B 1 217 767 – Ridet 1218 767.001 Tel (+687) 41 80 00

contact@gardengolf-dumbea.com

droits et obligations au présent contrat.

Article 11 : LITIGES

Tout différend pouvant survenir entre LE GOLFEUR EN FORMATION et LE GOLF à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourrait trouver un règlement à l'amiable relèvera de la compétence exclusive des juridictions du ressort du siège social du GOLF.

Signature du GOLFEUR EN FORMATION

Signature du GOLF

Représenté par